



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 11 DECEMBRE 2023

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 11 DICEMBRE DI U 2023

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **conditions générales de participation aux opérations retenues par l'ATC.**

Ughjettu : **cundizione generale di partecipazione à l'operazioni ritenute per l'ATC.**

Les opérations grand public (salons) et professionnelles (salons et workshops) sur les marchés français et étrangers inscrites au plan d'actions de promotion annuel de l'Agence du Tourisme de la Corse sont régies par des conditions générales de participation.

Dans un souci d'amélioration du dispositif, nous souhaitons y apporter des évolutions dont les principales sont détaillées ci-après :

- **IV - Inscription aux salons et manifestations**

Ajout du texte suivant : « Les partenaires institutionnels qui bénéficient de la gratuité s'engagent à respecter le délai de rétractation de 30 jours. » ;

- **Ajout du titre « V – Préparation du salon »**

« Des réunions préalables avec les exposants pourront être organisées par l'Agence du Tourisme de la Corse pour préparer et coordonner la présence aux opérations. Ces réunions préciseront les éléments généraux d'organisation (programme, accès, espace, invitations...) auxquels seront tenus les exposants. » ;

- **Le titre « VIII – Présence sur l'Espace Corse » est complété par la mention « et partenariat » et deux paragraphes sont ajoutés comme suit :**

- « Les partenaires doivent être présents la veille de l'opération afin d'organiser leur participation à l'évènement (aménagement de leur espace, prise en charge de leur badge, réception de la documentation, ...). » ;
- « Les partenaires présents sur le salon s'engagent à relayer auprès de leurs contacts clients les enquêtes menées tout au long de l'année par le Pôle Centre de Ressources de l'ATC dans le but de mieux connaître le phénomène touristique, ceci au bénéfice de l'ensemble des acteurs (puisque nos enquêtes sont publiées sur notre site Internet et librement accessibles). »

Les différentes modifications figurent en gras et en bleu dans le document intitulé « Conditions Générales de Participation aux opérations retenues par l'Agence du Tourisme de la Corse – France et Etranger » joint en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.